

Commune de CLAMANGES

Communauté d'Agglomération d'Épernay,
Coteaux et Plaine de Champagne
Canton de Vertus Plaine Champenoise

Conseil municipal du 18 janvier 2023

Compte-rendu de séance

Le conseil municipal légalement convoqué en séance publique s'est réuni le mercredi 18 janvier 2023, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FERRAND Jean-Luc, Maire (convocation du 12 janvier 2023).

Étaient présents : Mme COULMIER Nathalie, MM. GEOFFROY Xavier, LEMAITRE Loïc, LEMAIRE Bernard, LOISEAU Francis, LAZAREK Mathieu, COULMIER Paul.

Était absent excusé : Monsieur Alain LEHERLE, ayant donné pouvoir à Madame Nathalie COULMIER.

Présentation de l'ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022
Projet éolien > Comité de pilotage
Décision budgétaire modificative n°5
Tarifs de location des salles communales
Devis de réfection du cimetière
Point sur les travaux de la salle Voillereau
Acquisition d'une autolaveuse pour la salle socioculturelle
Questions diverses

1. Approbation du Procès-Verbal du précédent conseil

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, → **APPROUVE** le procès-verbal de la séance précédente.

2. Comité de pilotage du projet éolien

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, la société SEPALE souhaite mettre en place un Comité de pilotage du projet éolien. Monsieur le Maire a rencontré la société SEPALE le mardi 17 janvier.

Le comité de pilotage constituerait un groupe informel d'une dizaine de personnes : élus, riverains, agriculteurs, chasseurs, membres de l'association foncière...

Son rôle : Apporter des idées, des arguments pour ou contre au promoteur. (Pertinence des photomontages proposés, Participation à la stratégie de communication autour du projet, faire remonter à SEPALE les aspirations et les différents échanges avec la population.

Mathieu LAZAREK et Loïc LEMAITRE se proposent en tant qu'élus de participer au groupe de travail. Les autres conseillers sont invités à réfléchir et à se prononcer ultérieurement.

Il conviendra aussi de proposer des personnes de la société civile pour étoffer et donner une représentativité au groupe. Si des personnes sont intéressées pour participer au groupe de travail, dans les conditions précisées ci-dessus, elles seront les bienvenues. Merci de vous faire connaître auprès de la mairie.

Monsieur le Maire fait, d'autre part remarquer, que compte tenu, qu'il est concerné personnellement par le projet, ainsi que Mme Nathalie COULMIER, il paraît souhaitable, que lors des rencontres entre SEPALE et la mairie, un conseiller puisse assumer la présidence de ces dernières (afin de d'éviter tout soupçon de conflit d'intérêt).

Monsieur Loïc LEMAITRE propose sa candidature en tant que président des relations COMMUNE / SEPALE.

Monsieur le Maire évoque également le problème du mât de mesure. La société SEPALE souhaitait l'implanter sur le dépôt de betteraves. (Ancienne décharge) Le conseil reconnaît que cette implantation constitue un réel problème de stockage des betteraves pendant 1 à 2 ans.

Après concertation, le conseil décide de demander à la société SEPALE de trouver une solution alternative moins contraignante pour implanter son mât de mesure.

3. Décision budgétaire modificative n°5

Afin de pouvoir clore le budget 2022, la Trésorerie nous demande quelques ajustements de fin d'exercice ; les crédits s'avèrent insuffisants au chapitre 66 / article 66111 (intérêt des emprunts). Il convient d'opérer une DM pour régulariser.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Vu la délibération n°2022-10 du 12 avril 2022, adoptant le budget primitif 2022 ;

Considérant que les crédits nécessaires au Chapitre 66 – article 66111 (intérêts d'emprunt) ne sont pas suffisants ;

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la commune de Clamanges ;

Considérant qu'il convient de procéder à la décision modificative n°5 au budget principal suivante :

Fonctionnement

Chapitre 011 / Article 615231 – Entretien et réparations voiries – 150.00 €

Fonctionnement

Chapitre 66 / Article 66111 – Intérêts d'emprunts..... + 150.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

→ **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la Décision Modificative n°5 détaillée ci-dessus, au budget principal de la commune de Clamanges ;

→ **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision modificative.

4. Tarifs de location des salles communales

Suite aux titres émis pour les locations des salles, la Trésorerie nous a demandé de lui fournir les délibérations fixant les tarifs de location des salles communales. Or, si une délibération existe pour la location de la salle Voillereau, aucune délibération n'a été prise pour la location de la salle socioculturelle.

Pour rappel, les tarifs de location des salles communales sont les suivants :

Salle socioculturelle de Clamanges					
Sise 11, rue Jean-Brion					
GRANDE SALLE					
	Location 1 jour	Location 2 jours	Vins d'honneur (1/2 journée)	Obsèques	Réunions / assemblées générales
Habitants de Clamanges	290.00 €	320.00 €	150.00 €	Gratuit	200.00 €
Habitants extérieurs	450.00 €	570.00 €	280.00 €		300.00 €

Association de Clamanges	Gratuit dans la limite de 3 événements				
Association extérieure	290.00 €	320.00 €	150.00 €		200.00 €
<u>Salle socioculturelle de Clamanges</u>					
Sise 11, rue Jean-Brion					
PETITE SALLE					
	Location 1 jour	Location 2 jours	Vins d'honneur (1/2 journée)	Obsèques	Réunions / assemblées générales
Habitants de Clamanges	180.00 €	200.00 €	90.00 €	Gratuit	125.00 €
Habitants extérieurs	270.00 €	340.00 €	140.00 €		190.00 €
Association de Clamanges	Gratuit dans la limite de 3 événements				
Association extérieure	180.00 €	200.00 €	90.00 €		125.00 €
<u>Salle Voillereau de Clamanges</u>					
Sise 9, rue Jean-Brion					
SALLE					
	Location 1 jour	Location 2 jours	Vins d'honneur (1/2 journée)	Obsèques	Réunions / assemblées générales
Habitants de Clamanges	60.00 €	80.00 €	Gratuit	Gratuit	40.00 €
Habitants extérieurs	70.00 €	120.00 €	40.00 €		60.00 €
Association de Clamanges	Gratuit dans la limite de 3 événements				
Association extérieure	60.00 €	80.00 €	Gratuit		40.00 €

En sus, le Conseil propose que soit ajouté, au tarif de location des salles communales, un tarif de nettoyage du sol de la salle socioculturelle.

Ainsi, le locataire pourra, lors de la réservation, opter à son gré, pour une prestation supplémentaire de lavage de la salle. Cette option sera ajoutée sur le contrat de location, du locataire concerné et fera l'objet d'une ligne supplémentaire sur le titre de location émis par la Trésorerie. (Dans ce cas les communs restent à rendre propre, et la salle balayée comme il se doit.)

Le Conseil propose les tarifs suivants pour le nettoyage du sol de la salle socioculturelle :

<u>Nettoyage de la salle socioculturelle</u>	
Petite salle	Grande salle
30.00 €	90.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs de location des salles communales comme proposé ci-dessus ;
- **DÉCIDE** de fixer les tarifs de nettoyage de la salle socioculturelle comme proposé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la location des différentes salles communales.

Le conseil tient à repreciser que, dans le cas d'un retour de location de salle non nettoyée, le tarif de nettoyage sera **automatiquement appliqué au règlement de la location.**

5. Devis réfection cimetière

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a évoqué le projet de réfection des bordures du cimetière lors de précédents conseils municipaux (Délimitation des cheminements, par des bordures bois à remplacer par des bordures Béton type P1).

Deux entreprises locales ont été consultées afin d'évaluer les travaux à réaliser.

L'écart des devis proposés étant assez conséquent, Monsieur le Maire propose au conseil de se rapprocher de l'entreprise la mieux-disante afin de refaire un point sur le devis transmis et de reprendre une décision lors du prochain conseil municipal.

6. Point sur les travaux de la salle Voillereau

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal les difficultés rencontrées avec le projet de la Salle Voillereau.

Considérant la dernière consultation qui s'est avérée infructueuse (Non couverture de certains Lots, Prix sans rapport avec l'estimatif) ;

Considérant l'importance des différentes subventions allouées à la commune pour le projet ;

Considérant que lesdites subventions disposent chacune de délais de réalisation à respecter ;

Considérant la situation économique actuelle et l'augmentation des coûts ;

Considérant que l'estimation réalisée par l'architecte début 2023 fait apparaître un budget en augmentation conséquente par rapport à l'estimation initiale ;

Considérant que l'obtention de subventions complémentaires pour ce projet sera limitée ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se rapprocher de l'architecte et de l'Assistance à maîtrise d'ouvrage afin de procéder à une réévaluation technique du projet, notamment sur l'aménagement intérieur.

Monsieur le Maire soumet au conseil la proposition suivante : évaluer de nouveau le projet en réduisant au minimum l'aménagement du premier étage, initialement prévu. Il que, dans le cadre de la prochaine consultation, il pourrait être demandé une variante qui intégrerait le 1^{er} étage complet, permettant à la commune de gérer le budget de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

→ **ACCEPTE** de relancer le projet de la salle Voillereau dans les conditions précisées ci-dessus (aménagement partiel et variante de projet avec aménagement intégral pour comparer les coûts) ;

→ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

7. Point sur les dossiers en cours et questions diverses

Réfrigérateur de la salle Voillereau

Monsieur le Maire indique au conseil que le réfrigérateur de la salle Voillereau est hors d'usage. Considérant les locations de cette salle, il convient d'en faire l'acquisition d'un nouveau.

Fuites de la salle socioculturelle

Concernant les fuites de la salle socioculturelle, l'entreprise ATEC devait effectuer les réparations, comme il avait été convenu lors d'un précédent rendez-vous. Sans nouvelles de leur part depuis le dernier courrier recommandé, un nouveau courrier a été adressé à l'entreprise ATEC en début de semaine.

Portes de la salle socioculturelle

Concernant les portes de la salle socioculturelle, l'entreprise PAQUATTE devait effectuer les réparations, comme il avait été convenu lors d'un précédent rendez-vous avec l'expert. L'entreprise est intervenue sur une seule porte. Nous avons informé l'expert et l'assurance que la seconde porte rencontrait les mêmes problèmes et que l'entreprise n'était pas réintervenue depuis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.